

Gonesse, le 23 octobre 2014

Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY  
*Député du Val d'Oise*  
*Maire de Gonesse*

**Mory Ducros « La confirmation en appel de l'annulation de l'homologation des licenciements est une victoire pour les salariés de l'agence de Gonesse »**

La cour d'appel de Versailles confirme l'annulation du 11 juillet dernier par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise de l'homologation par l'administration des licenciements décidés dans le cadre du redressement judiciaire du transporteur Mory Ducros dont le siège social se trouvait à Gonesse.

Les ex-salariés vont pouvoir débiter l'ouverture des procédures au conseil des prudhommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Même si la fermeture du site de Gonesse est effective, Jean-Pierre BLAZY reste attentif à la situation des salariés et rappelle que la priorité doit être de permettre aux salariés licenciés de bénéficier de mesures d'accompagnement.

« Maintenant la priorité est que le conseil des prudhommes donne droit aux salariés en fixant le niveau des indemnités plus justement et que le régime patronal de garantie de paiement des salaires et indemnités (AGS) procède au plus vite à leur versement ». Pour mémoire, les salariés concernés demandent deux ans de salaires.